

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0893

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Plan d'amélioration de la collecte - Demande de subvention auprès d'Eco-emballages - Signature du contrat d'amélioration de la collecte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller Gouverneure

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beutemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneure, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

**Conseil du 10 décembre 2015****Délibération n° 2015-0893**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan d'amélioration de la collecte - Demande de subvention auprès d'Eco-emballages - Signature du contrat d'amélioration de la collecte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le plan d'amélioration de la collecte, appel à projets initié en décembre 2014 par Eco-Emballages, contribue à atteindre l'objectif national de recyclage de 75 % en 2020.

En 2014, ce taux plafonne à 67%, avec des disparités importantes selon les territoires.

C'est pourquoi, Eco-Emballages a souhaité ponctuellement renforcer ses soutiens financiers auprès des collectivités présentant de faibles performances en matière de collectes sélectives (- de 40 kg/an/habitant de matière recyclée pour les emballages légers).

Engagée depuis 2007 dans le cadre de son plan stratégique de la gestion des déchets 2007-2017, la Métropole de Lyon, comme toutes les collectivités à taux d'habitat dense important, présente des performances faibles : 33,3 kg/hab/an de quantité recyclée pour les emballages légers et 20 kg/hab/an pour le verre.

L'étude de caractérisation des ordures ménagères réalisée en 2012 a, par ailleurs, montré que les potentialités dans les ordures ménagères résiduelles étaient réelles (de nombreux produits recyclables sont stockés dans les poubelles grises).

C'est pourquoi, la Métropole de Lyon a saisi l'opportunité de cet appel à projets pour proposer un plan d'actions performant qui devrait lui permettre d'augmenter significativement les quantités de matières recyclables sur son territoire.

Plus précisément, les objectifs visés sont :

- augmenter le captage des déchets recyclables tout en maîtrisant les coûts complets d'emballages ménagers,
- réduire la proportion de ces déchets dans les ordures ménagères résiduelles OMR (poubelles grises) et donc escompter un transfert de flux de déchets vers les poubelles de tri (bacs verts),
- renouveler auprès des habitants la confiance dans le geste de tri,
- valoriser le travail des équipes en interne.

Le dossier de la Métropole de Lyon a été remis le 31 mai 2015 et retenu le 15 septembre dernier.

Le projet présenté par la Métropole de Lyon vise :

- une progression des tonnages de verre de 12 % entre 2014 et 2016 (soit 3 200 tonnes) et de 17 % de 2014 à 2018 (soit 5 570 tonnes),
- une progression des tonnages d'emballages ménagers de 7 % entre 2014 et 2016 (soit 1 230 tonnes) et de 9 % de 2014 à 2018 (soit 1 580 tonnes).

4 des 6 actions proposées ont été retenues par Eco-Emballages. Les actions qui devront être mises en place sont les suivantes :

### 1 - Exemplarité des agents de la Métropole de Lyon

Par cette action, il s'agit de sensibiliser 9 000 agents et "leurs satellites" afin d'améliorer la gestion des déchets en interne et, plus globalement, dans leur entourage.

### 2 - Intensification de la sensibilisation de proximité

Cette action consiste, sur 5 secteurs d'intervention aux plus faibles performances, à mener des actions d'amélioration du tri (sensibilisation en porte-à-porte et autres actions complémentaires permettant d'agir sur différents leviers au sein d'une même zone) pour un gain prévu de 3,7 kg /hab. soit 850 tonnes (collecte sélective et verre) d'ici fin 2016.

### 3 - Amélioration de la collecte du verre

Cette action concerne 812 000 habitants sur 27 Communes, ciblées en fonction des performances antérieures (tonnage, performance par habitant, densité d'implantation des silos, etc.). Il est attendu un captage supérieur à 1 800 tonnes de verre sur ces Communes en 2 ans (soit l'équivalent de plus 1,5 kg/hab/an).

### 4 - Développement de l'implantation de colonnes multi-matériaux

Via cette action, il s'agit de réintroduire le tri par des colonnes d'apport volontaire sur les zones où les bacs ont dû être supprimés compte-tenu de la mauvaise qualité du tri. 4 quartiers (Communes de Pierre-Bénite, Bron, Saint Priest et Saint Fons) représentant environ 15 000 habitants ont été identifiés. Le résultat attendu est un tonnage supplémentaire de 210 tonnes d'ici fin 2016 en collecte sélective.

Ces actions représentent, au total, un budget de 1 469 327 € TTC conformément au montant global figurant dans l'appel à candidature. Les recettes attendues d'Eco-Emballages seraient, quant à elles, de 1 094 821 € HT (hors soutien "matériaux").

Les dépenses de fonctionnement, pour un montant de 716 649 € TTC, sont subventionnées à 100 % sur le montant hors taxes. Le solde à la charge de la collectivité (TVA) est équilibré grâce à une recette supplémentaire que la Métropole perçoit sur ses tonnages traités au travers de contrats passés avec les repreneurs de matériaux. Les actions mobilisent des crédits de communication, d'études et de ressources humaines.

Les dépenses d'investissement, pour un montant de 680 171 € TTC, sont financées à hauteur de 75 % du montant hors taxe. Ces dernières sont mobilisées sur deux années puisqu'une première dépense 2015 peut être valorisée dans le cadre de ce projet. Le solde à la charge de la collectivité sera imputé sur les opérations récurrentes de la collecte sélective 2015 et 2016.

Les recettes, d'un montant de 1 094 821 € attendues en 2016, pourront être versées par Eco-emballage via la signature du contrat d'amélioration de la collecte. Elles sont réparties de la façon suivante :

- 425 107 € en investissement,
- 669 714 € en fonctionnement.

Les recettes d'investissement doivent faire l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

## DELIBERE

**1° - Approuve** le plan d'action permettant l'amélioration du tri et l'augmentation des matières recyclables.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P25 - Déchets sur l'opération n° 0P25O4629 pour un montant total de 425 107 € en recettes à la charge du budget principal sur 2016.

Le montant total de l'autorisation de programme globalisée est donc porté, pour le budget principal, à 2 330 171 € en dépenses et 425 107 € en recettes.

**3° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès d'Eco-Emballages une subvention d'un montant de 1 094 821 € dans le cadre du plan d'amélioration de la collecte,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation,

c) - signer le contrat d'amélioration de la collecte à conclure avec Eco-Emballages définissant les modalités de soutien de l'éco-organisme.

**4° - La recette :**

a) - d'investissement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 1318 - fonction 7212 - opération n° 0P25O4629,

b) - de fonctionnement sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - compte 74788 - fonction 7212 - opération n° 0P25O5005.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.**